



5 Av. des Ribas, 13770 Venelles

VENDREDI

| |
|---|
| 17H00 - 18H00 HIP-HOP / BREAK DANCE DÉBUTANT |
| 18H00 - 19H00 HIP-HOP / BREAK DANCE INTERMÉDIAIRE |
| 19H00 - 20H15 HIP-HOP / BREAK DANCE AVANCÉ |

VENDREDI

| | | |
|-------|-------|--|
| 17H00 | 18H00 | HIP-HOP / BREAK DANCE DÉBUTANT (7/10 ans) |
| 18H00 | 19H00 | HIP-HOP / BREAK DANCE INTERMÉDIAIRE (9/12 ans) |
| 19H00 | 20H15 | HIP-HOP / BREAK DANCE AVANCÉ (12/16 ans) |

PASS DANSE ALL ACES

VALABLE SUR TOUS LES COURS DE DANSE
(AIX CENTRE / VENELLES / PONT DE BÉRAUD)

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| SOLO | FAMILLE |
| 450 € / AN | 800 € / AN |
| PAYABLE EN 10X SOIT 45€ / MOIS | PAYABLE EN 10X SOIT 80€ / MOIS |

OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ACTIVITÉS DANSE :
ADHÉSION ASSOCIATION : 10€ + LICENCE FEDERATION FRANCAISE DE DANSE : 24€

GRILLE TARIFAIRE en fonction du quotient familial

| QUOTIENT FAMILIAL | < 350 Chômeurs / RSA | De 351 à 490 | De 491 à 899 | > 900 |
|-------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| 1 h 00 | 230 € / an | 235 € / an | 245 € / an | 255 € / an |
| 1 h 15 | 290 € / an | 295 € / an | 305 € / an | 320 € / an |

INFOS CAF

Nom & Prénom de l'allocataire :

Régime :

N° d'Allocataire : Quotient Familiale :

POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

1 - RÈGLEMENT POSSIBLE EN TROIS FOIS (3X)

Echéances Septembre/Octobre/Novembre

Réglé par :

1er chèque d'un montant de : € Et/ou en Espèces pour un montant de : €

2ème chèque d'un montant de : € Carte collégien de Provence - **Jusqu'à 100€** €

3ème chèque d'un montant de : € Montant à débiter : €

2 - RÈGLEMENT EN UNE FOIS (1X)

Pour toute inscription à partir de janvier, règlement en une fois.

Nous proposons un tarif au prorata (hors adhésion et licence dues en totalité) des mensualités restantes :

10€ + 24€ + ((Prix total du cours / 10*) x Nombre de mois restants) = €

*(10 mois de septembre à Juin)

REGLEMENT INTERIEUR

Vous avez choisi de vous intéresser aux cultures urbaines à travers ses différentes techniques. Cet engagement constitue un moment privilégié d'apprentissage, d'échanges et de rencontres qui induit le respect et l'adhésion aux conditions suivantes :

- L'exactitude, une des premières règles de politesse qui garantit le bon déroulement des cours et entraînements.
- L'assiduité, concernant les mineurs, suite à trois absences successives non justifiées, les parents en seront informés.

Sachez qu'il est **indispensable d'apporter dans son sac une paire de chaussures destinée aux cours et entraînement. Il n'est pas possible d'entrer dans le studio avec celle utilisée dans la rue.**

Dans les salles il est important :

- d'apporter une petite bouteille d'eau (à reprendre ou jeter après les cours et entraînements)
- de ne pas manger
- de laisser le studio, les vestiaires et les toilettes aussi propres qu'à votre arrivée.

En signant je certifie avoir lu le règlement intérieur
Signature(s) :

AUTORISATION PARENTALE *POUR MINEURS UNIQUEMENT*

Je soussigné(e) autorise mon enfant.....à
participer aux différentes activités de l'association CIACU (cours, stages, entraînements) pour l'année 2025/2026.

Les sorties feront l'objet d'une autorisation spécifique.

L'association n'est pas responsable des mineurs en dehors du lieu ni pendant le trajet aller-retour pour se rendre aux activités.

Signature(s) :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Inscrivez toutes informations que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....
.....
.....
.....
.....